

## SANTÉ

# Internet pour faciliter le don d'organes

**Plus de 1200 personnes sont en attente d'un organe. Une proposition de donner son feu vert au don par internet est sur la table.**

**Faciliter le don d'organes via internet** : pour donner un coup d'accélérateur au nombre de donateurs.

• **Albert JALLET**

« **C'**est un don de soi qui peut sauver des vies. », Julie Fernandez Fernandez, députée PS à la Chambre, vient de déposer une proposition de loi sur le don d'organes. En substance, pouvoir faire sa déclaration de don d'organe via internet.

Cela éviterait de devoir aller à l'administration communale. Dont les heures d'ouverture ne sont pas toujours compatibles avec les horaires de boulot.

Actuellement, il faut aller faire enregistrer son formulaire papier dans les bureaux de votre commune.

Actuellement, plus de 1200 personnes attendent un organe. Plus il y aura de donneurs, moins il y aura de personnes en attente. Pour y arriver, s'inscrire via internet serait une solution.

Julie Fernandez Fernandez : « Je suis échevine de l'État civil à Liège. Dès qu'une campagne de sensibilisation est menée, on note un pic dans les inscriptions. Cela s'est fait récem-

ment au CHU de Liège, dans le mois qui a suivi, le chiffre a doublé. » Mais pour ce faire, il faut toujours aller à l'administration communale.

« Pouvoir s'inscrire de chez soi ou via des intermédiaires pourrait donner un coup d'accélérateur au nombre de donateurs. Il faut ouvrir un maximum de voies informatiques. Pourquoi pas via des guichets dans les mutuelles, chez les médecins ? Ou via une application en ligne qui permettrait de le faire depuis son ordinateur, tout simplement. »

## Sécuriser et simplifier

Il y a évidemment la sécurisation de la démarche qui doit être assurée. Mais cela ne semble pas insurmontable : « Via une authentification sécurisée par carte d'identité électronique ou la combinaison d'un nom d'utilisateur-mot de passe, augmenté d'un token si nécessaire. »

La députée fédérale d'ajouter : « Le gouvernement actuel prône la simplification administrative et envisage que l'on puisse commander sa carte d'identité ou son passeport via internet. Pourquoi pas sa déclaration de don d'organes ? »

Ce qui lui permet de lancer au passage une pierre dans le jardin des ministres : « J'ai interpellé Jan Jambon, Maggie De Block et Koen

Geens à ce propos, ils me disent tous que c'est intéressant mais tous se renvoient la balle... »

Dont acte avec cette proposition de loi cosignée avec Paul-Olivier Delannois et Willy Demeyer.

Avec comme objectif, qu'il y ait de plus en plus de donneurs et de moins en moins de personnes en attente d'un organe. ■

## En chiffres

**Un peu plus de 1200 personnes sont en attente d'un don d'organe.**

L'évolution du nombre de personnes qui font la démarche volontaire de « donation » est spectaculaire. Depuis 2005, les donateurs sont passés de 33 000 à 245 000.

Depuis 2005, le nombre de personnes qui refusent de donner un organe est stable : 190 000 personnes déclarées au registre national.

**Le don possible n'aboutit pas en don effectif pour deux raisons majeures.** D'une part, pour contre-indication médicale, 33 %, et d'autre part, par le refus de la famille pour presque 13 %. ■